



# DOSSIER D'ADOPTION COTE D'IVOIRE

Date de dernière mise à jour : 21.11.2011

Si vous souhaitez nous confier la légalisation et la sur légalisation de vos dossiers d'adoption, veuillez nous adresser votre dossier en un seul exemplaire sans lutin, accompagné d'un chèque global de règlement à l'ordre de VSI et du bon de commande à l'adresse suivante

VSI Service Adoption – 19/21 avenue Joffre 93800 Epinay sur Seine

Ne pas nous adresser de lutins

**Attention depuis Juillet 2007 la Mairie quelque soit la mention apposée doit indiquer sur chaque document le nom et la qualité du signataire**

## DOCUMENTS A FOURNIR

### **L'agrément en deux exemplaires et Le rapport social**

Vous devez nous adresser soit les originaux, soit des copies certifiées conformes par le conseil général ou la mairie de votre domicile.

Si le conseil général ne vous a fourni que des copies, nous adresser ces documents sans passer par la mairie – les copies de copies sont interdites

En règle générale nous ne faisons pas légaliser la notice qui doit être impérativement présentée au Ministère quand même. Si vous souhaitez faire légaliser ce document merci de le noter en observation sur le bon de commande

Coût de chaque document : 17.00 €

Joindre deux copies simples supplémentaires de l'agrément pour nos archives

### **La copie du livret de famille avec jonction systématique de la première page « enfant » même si vous n'avez pas d'enfant**

Il y a une dispense de légalisation pour les extraits d'acte de naissance et de mariage, inutile de nous les envoyer

Coût total de ce document : 17.00 €

### **Demande manuscrite adressé au Ministre de la Famille, de la Femme et des Affaires Sociales**

Nous adresser l'original que vous aurez au préalable fait légaliser par votre Mairie.

La Mairie doit noter la mention suivante :

« Vu pour certification matérielle de la signature de ... » Chaque signature doit être légalisée.

Coût total de ce document : 17.00 €

**Le certificat de Stérilité le cas échéant**

Nous adresser l'original qui devra être certifié au préalable par le conseil national de l'ordre des médecins ou par la mairie qui doit dans ce cas légaliser la signature du praticien.

Coût total de chaque document : 17.00 €

**L'extrait de casier judiciaire** (un par adulte)

Nous adresser l'original datant de moins de 6 mois

Coût total de chaque document : 17.00 €

**Lettre de motivation manuscrite adressée à  
Madame la Directrice de la Protection Sociale**

Faire légaliser vos signatures par la Mairie de votre domicile et nous adresser l'original

Chaque signature doit être légalisée

Coût total de ce document : 17.00 €

**Toutes pièces pouvant justifier des revenus**

Faire des copies et les faire certifier par la Mairie de votre domicile

La mairie doit apposer la mention suivante : « copie certifiée conforme à l'original »

Sauf si votre employeur et les personnes vous ayant fait les courriers ont déjà fait légaliser leurs signatures par leurs mairies respectives – dans ce cas nous adresser les originaux

Coût total de chaque document : 17.00 €

Nota : les mairies n'ont plus le droit en règle générale de certifier des copies de documents. Cette règle n'est pas applicable pour les documents destinés à être produits à l'étranger et vous pouvez donc insister si besoin.

Toutes les mentions et tampons doivent figurer sur une page imprimée. Une certification apposée au verso d'un document, s'il est vierge est refusée par le Ministère.

---

**COÛT TOTAL DU DOSSIER :**

Aux tarifs indiqués plus haut rajouter 119.60 € pour notre prestation et éventuellement 33.50 € pour un retour des documents à votre domicile par Chronopost. Si vous voulez éviter ces frais de retour nous adresser avec le dossier une enveloppe timbrée au tarif recommandé.

**DELAI :**

Prévoir environ 15 jours de délai à partir de l'envoi du dossier

Si le montant du chèque n'est pas exact nous ne bloquons pas le dossier. Nous réclamons la différence éventuelle ou remboursons le trop perçu.

Nous vous souhaitons à tous bonne chance dans vos démarches

Le service adoption : Christine et Max

**BON DE COMMANDE**  
**Joindre en 2 exemplaires à votre dossier**

**NOMS :**  
**PRENOMS :**  
**ADRESSE :**

**Tél. :**  
**Mail :**

**Société VSI**  
**19/21 avenue Joffre**  
**93800 Epinay sur Seine**

Le

*A l'attention du Service ADOPTIONS*

Veillez trouver ci-joint un dossier d'adoption à faire légaliser et sur légaliser au Consulat de **COTE D'IVOIRE**

***Dossier***

---

Ce dossier est composé de : \_\_\_\_\_ documents  
Observations :

D'un chèque de règlement de : \_\_\_\_\_ €

Je règle par carte bancaire : - - - - - Expiration : -- -- C.V.C. - - -

***Retour***

---

Je joins une enveloppe timbrée :  oui  non

Je souhaite que vous retourniez mon dossier

- à mon domicile :  oui  non
- à l'adresse suivante :

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

**Cadre réservé à VSI**

MAE	Feuilles =
Consulat	Feuilles =
Retour	=

VSI sas – 19/21 avenue Joffre 93800 Epinay sur Seine – Tél. : 08.26.46.79.19 Fax : 08.26.46.79.20  
[www.vsi.1er.fr](http://www.vsi.1er.fr) – [vsi1er@wanadoo.fr](mailto:vsi1er@wanadoo.fr)